

ANNEXE V

Guides prescrivant l'étendue des travaux et adoptés lors de l'assujettissement de certaines spécialités d'architecture

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DES GUIDES

Principe :

Les guides complètent les documents de soumission.

Directives :

1. Une soumission est réputée inclure tous les travaux mentionnés dans le guide de la spécialité visée.
2. Les travaux qui ne sont pas mentionnés dans un guide ne relèvent pas implicitement d'une autre spécialité.
3. Un guide prescrit l'étendue des travaux de la spécialité assujettie visée. Cependant, une soumission relative à une spécialité comportant un guide doit tenir compte de l'ensemble des guides adoptés puisqu'ils peuvent influencer l'étendue des travaux visée par cette soumission. Les guides ne s'appliquent toutefois pas aux soumissions relatives aux spécialités d'électricité ni aux soumissions relatives aux spécialités de mécanique.
4. Les sections pertinentes du devis doivent être mentionnées à la formule de soumission, conformément à l'article E-2 du Code de soumission. La mention d'une section du devis implique l'exécution de tous les travaux qu'elle inclut, sauf:
 - a) l'exécution des travaux qui relèvent de l'étendue des travaux prescrite dans le guide d'une autre spécialité;
 - b) l'exécution des travaux qui sont spécifiquement exclus par un guide. Ceux-ci sont alors exclus de la soumission et aucune indication sur la formule de soumission n'est nécessaire.
5. Lorsque des travaux mentionnés dans un guide sont compris dans une section du devis relevant d'une autre spécialité, le soumissionnaire ne doit pas mentionner cette section à sa formule de soumission, mais doit les inclure dans son prix, à l'exception des travaux qui sont inclus dans les sections du devis relevant des spécialités d'électricité ou de mécanique.

Guide prescrivant l'étendue des travaux de la spécialité « Acier de structure »

Ce guide doit être utilisé conformément aux directives.

La soumission doit porter sur les documents de soumission d'architecture, de structure, de civil et d'aménagement extérieur.

AS. 1 - Fourniture et installation:

- 1.1. Structure d'acier incluant poutrelles et pontages;
- 1.2. Rails de pont roulant;
- 1.3. Étais temporaires de la structure d'acier requis pour l'installation;
- 1.4. Travaux de démantèlement d'acier de structure si requis pour la modification ou l'ajout de structure d'acier;
- 1.5. Composantes de passerelles et/ou garde-corps conçues par l'ingénieur en structure;
- 1.6. Composantes d'escalier lorsque l'escalier est conçu au complet (i.e. paliers, limons, marches et autres éléments structuraux) par l'ingénieur en structure;
- 1.7. Cadres en acier conçus par l'ingénieur en structure et fixés à la structure d'acier;
- 1.8. Percement et mise en place des ancrages chimiques et mécaniques si requis pour la structure d'acier.

AS. 2 - Fourniture seulement :

- 2.1. Ancrages, plaques d'ancrages et autres éléments d'acier noyés au béton nécessaires à l'installation de la structure d'acier.

AS. 3 - Travaux spécifiquement exclus :

- 3.1. Escaliers, garde-corps, échelles et crinolines autres que ceux conçus par l'ingénieur en structure;
- 3.2. Coulis;
- 3.3. Enduits de protection à la base des colonnes;
- 3.4. Travaux de démantèlement autres que ceux mentionnés à l'article AS. 1.4;

- 3.5. Linteaux libres;
- 3.6. Métaux ouvrés non nécessaires à l'érection de la structure d'acier;
- 3.7. Métaux ouvrés noyés au béton;
- 3.8. Métaux ouvrés à être installés directement dans le sol ;
- 3.9. Tout item préfabriqué de marque de commerce tel que : trappe d'accès, grille gratte-pieds, garde-corps, caniveaux, etc., qui ne fait pas partie intégrante d'un ouvrage de métaux ouvrés;
- 3.10. Alignement final et nivellement des rails de pont roulant fixés mécaniquement et requis pour la mise en service;
- 3.11. Attestation préalable requise par le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (S-2.1, r.4) (résistance du béton et positionnement des boulons d'ancrage);
- 3.12. Colombage métallique porteur et non porteur;
- 3.13. Systèmes Hambro et autres systèmes similaires incluant les étaitements, coffrages et décoffrage;
- 3.14. Tout autre type d'étaitements temporaires autres que ceux conçus par l'ingénieur en structure.

- 3.5. Linteaux libres;
- 3.6. Métaux ouvrés non nécessaires à l'érection de la structure d'acier;
- 3.7. Métaux ouvrés noyés au béton;
- 3.8. Tout item préfabriqué de marque de commerce tel que : trappe d'accès, grille gratte-pieds, garde-corps, caniveaux, etc., qui ne fait pas partie intégrante d'un ouvrage de métaux ouvrés;
- 3.9. Alignement final et nivellement des rails de pont roulant fixés mécaniquement et requis pour la mise en service;
- 3.10. Attestation préalable requise par le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (S-2.1, r.4) (résistance du béton et positionnement des boulons d'ancrage);
- 3.11. Colombage métallique porteur et non porteur;
- 3.12. Systèmes Hambro et autres systèmes similaires incluant les étalements, coffrages et décoffrage;
- 3.13. Tout autre type d'étalements temporaires autres que ceux conçus par l'ingénieur en structure.
- 3.14. Tout autre type d'étalements temporaires autres que ceux conçus par l'ingénieur en structure.

Guide prescrivant l'étendue des travaux de la spécialité « Isolation thermique–autre que sur couverture ou mécanique »

La soumission doit porter sur les documents de soumission d'architecture, d'aménagement intérieur et de structure.

IT. 1 - Fourniture et installation:

- 1.1. Isolant rigide et semi-rigide incluant sous dalles, sur sol et murs de fondation;
- 1.2. Isolant thermique ou acoustique projeté et/ou injecté tel que fibre minérale, fibre de verre et fibre de cellulose;
- 1.3. Solin souple, pare-air, pare-vapeur et pare-air/pare-vapeur;
- 1.4. Isolant en mousse d'uréthane giclé ou injecté;
- 1.5. Tôles de support des solins souples;
- 1.6. Fixation mécanique des éléments de l'article IT. 1.3.

IT. 2 - Travaux spécifiquement exclus :

- 2.1. Isolation mécanique;
- 2.2. Isolation et membrane de couverture et des marquises;
- 2.3. Membranes, pare-vapeur et pare-air/pare-vapeur sous les parapets;
- 2.4. Laine insonorisante en natte ou semi-rigide;
- 2.5. Laine thermique en natte;
- 2.6. Pare-vapeur aux murs et plafonds côté intérieur de l'ossature;
- 2.7. Isolation et membranes de systèmes de murs-rideaux;
- 2.8. Isolation et membranes des murs composites et sandwichs;
- 2.9. Panneaux sans isolant avec membrane pare-air/ pare-vapeur lamellée;
- 2.10. Entremises et sous-entremises métalliques telles que la fourrure métallique, le lattage métallique et les barres en Z, U, L ou autres;
- 2.11. Isolant rigide intérieur recouvert de gypse ou de panneau de béton avec support intégré du type « Insulock » ou autres;

- 2.12. Imperméabilisation des fondations;
- 2.13. Isolant pour système d'imperméabilisation des fondations;
- 2.14. Scellement d'uréthane monocomposante au périmètre des ouvertures;
- 2.15. Isolation installée dans les coffrages avant la coulée de béton;
- 2.16. Coffrage isolant;
- 2.17. Isolant pour système d'enduit acrylique.

Guide prescrivant l'étendue des travaux de la spécialité « Maçonnerie »

La soumission doit porter sur les documents de soumission d'architecture, d'aménagement intérieur, de structure, de civil et d'aménagement extérieur.

MAC. 1 - Fourniture et installation :

- 1.1. Éléments de maçonnerie divers unis par un liant : briques, blocs de béton, blocs vernissés, blocs en verre, blocs de terra cotta, pierre naturelle ou artificielle, granit de maçonnerie, maçonnerie anticorrosion, briques ou blocs réfractaires, etc.;
- 1.2. Maçonnerie alternative collée et/ou fixée mécaniquement au bâtiment;
- 1.3. Ancrages et attaches fixés mécaniquement pour la maçonnerie;
- 1.4. Mortier et coulis pour la maçonnerie;
- 1.5. Remplissage des cellules et des blocs linteaux avec du mortier, du coulis ou du béton;
- 1.6. Armature verticale et horizontale des murs de maçonnerie de blocs;
- 1.7. Gougeons ancrés mécaniquement au béton, incluant le percement, le liant et l'époxy;
- 1.8. Chantepleurs, événements et éléments de ventilation pour murs de maçonnerie;
- 1.9. Nettoyage spécifique à la maçonnerie incluant celui pour restauration;
- 1.10. Rejointoiement de maçonnerie;
- 1.11. Systèmes pour les joints de contrôle, d'expansion et de déflexion entre les éléments de maçonnerie et entre la maçonnerie et la structure;
- 1.12. Systèmes d'étanchéité coupe-feux et acoustiques à la jonction entre les éléments de maçonnerie et à la jonction entre la maçonnerie et la structure;
- 1.13. Ragréage des travaux de maçonnerie quantifiables aux documents de soumission ci-haut mentionnés;
- 1.14. Linteaux libres en acier;
- 1.15. Compartimentation des murs de maçonnerie.

MAC. 2 - Travaux spécifiquement exclus :

- 2.1. Linteaux structuraux ancrés mécaniquement ou soudés à la structure;
- 2.2. Ancrages et attaches soudés;
- 2.3. Cadres en acier pour les portes et fenêtres;
- 2.4. Abris et chauffage par temps froid;
- 2.5. Solins souples, solins métalliques et tôle de support;
- 2.6. Tuile de terra cotta vissée;
- 2.7. Joint d'expansion de marque déposée.

Guide prescrivant l'étendue des travaux de la spécialité « Métaux ouvrés »

La soumission doit porter sur les documents de soumission d'architecture, d'aménagement intérieur, de structure, de civil et d'aménagement extérieur.

MO. 1 - Fourniture et installation :

- 1.1. Métaux ouvrés non nécessaires à l'érection de la structure d'acier sous réserve de l'article MO. 2.1 et MO. 2.2;
- 1.2. Escaliers, garde-corps, échelles et crinolines sous réserve des articles MO. 3.5 et MO. 3.6;
- 1.3. Supports latéraux pour murs;
- 1.4. Cadres en acier autres que ceux conçus par l'ingénieur en structure et fixés à la structure.

MO. 2 – Fourniture seulement :

- 2.1 Métaux ouvrés noyés au béton;
- 2.2 Métaux ouvrés à être installés directement dans le sol.

MO. 3 - Travaux spécifiquement exclus :

- 3.1. Tout item préfabriqué de marque de commerce tel que : trappe d'accès, grille gratte-pieds, etc., qui ne fait pas partie intégrante d'un ouvrage de métaux ouvrés;
- 3.2. Clôture de maille de chaîne;
- 3.3. Métaux ouvrés intégrés au mobilier;
- 3.4. Coulis;
- 3.5. Composantes de passerelles et/ou garde-corps conçues par l'ingénieur en structure;
- 3.6. Composantes d'escalier lorsque l'escalier est conçu au complet (i.e. paliers, limons, marches et autres éléments structuraux) par l'ingénieur en structure;
- 3.7. Linteaux libres;
- 3.8. Coins de protection en acier inoxydable;

3.9. Glissières de sécurité;

3.10. Cadres d'acier gauge 8 et plus minces pour portes et fenêtres.

Guide prescrivant l'étendue des travaux de la spécialité « Revêtement métallique »

La soumission doit porter sur les documents de soumission d'architecture, d'aménagement intérieur, de structure, de civil et d'aménagement extérieur.

RM. 1 - Fourniture et installation des travaux de revêtement métallique intérieur et extérieur :

- 1.1. Revêtements métalliques (murs, couverture ou autres);
- 1.2. Panneaux métalliques modulaires;
- 1.3. Système de murs et couvertures isolés de type sandwich non structuraux composés des revêtements métalliques intérieurs et extérieurs, incluant l'isolation et les autres éléments du système;
- 1.4. Panneaux métalliques isolés préfabriqués non structuraux;
- 1.5. Entremises et sous-entremises métalliques telles que la fourrure métallique, le lattage métallique et les barres en Z, U, L ou autres, supportant le revêtement métallique;
- 1.6. Fourrures de bois installées par-dessus les entremises et sous-entremises métalliques telles que la fourrure métallique, le lattage métallique et les barres en Z, U, L ou autres, supportant le revêtement métallique;
- 1.7. Attaches, moulures, solins métalliques et accessoires requis pour l'exécution des travaux de revêtement métallique;
- 1.8. Soffites et fascias métalliques;
- 1.9. Scellant requis pour l'étanchéité des travaux de revêtement métallique et entre le revêtement métallique et autres matériaux;
- 1.10. Compartimentation dans les travaux de revêtement métallique.

RM. 2 - Travaux spécifiquement exclus :

- 2.1. Éléments structuraux tels que lisses et angles au haut et bas des murs, couverture et ouvertures;
- 2.2. Panneaux métalliques isolés préfabriqués structuraux;
- 2.3. Isolant de polyuréthane giclé dans les compositions de type sandwich non préfabriqué;

- 2.4. Panneaux isolés préfabriqués requis aux salles ou chambres à atmosphère contrôlée et aux salles blanches, sauf si inclus dans les sections pertinentes à revêtement métallique;
- 2.5. Revêtement en cuivre;
- 2.6. Tous revêtements muraux architecturaux dans les systèmes de murs-rideaux;
- 2.7. Couverture en bardeaux métalliques (bardeaux et diamants).

Guide prescrivant l'étendue des travaux de la spécialité « Systèmes intérieurs »

La soumission doit porter sur les documents de soumission d'architecture, d'aménagement intérieur et de structure.

SI. 1 - Fourniture et installation:

- 1.1. Traçage des travaux de systèmes intérieurs;
- 1.2. Colombages métalliques porteurs et non porteurs;
- 1.3. Colombages métalliques des parapets;
- 1.4. Entremises et sous-entremises métalliques telles que la fourrure métallique, le lattage métallique et les barres en Z, U, L ou autres, supportant les matériaux de systèmes intérieurs;
- 1.5. Fonds de clouage (en bois, en acier, ou autres);
- 1.6. Panneaux acoustiques de type préfabriqué installés sur les murs et plafonds, sauf si dans les sections d'ébénisterie, de charpenterie ou de menuiserie;
- 1.7. Panneaux insonorisants, tels que les panneaux de type « Sonopan »;
- 1.8. Panneaux de gypse et de béton léger intérieurs, leur jointoiement (tirage de joints) et surfacage de plâtre prêts pour la finition;
- 1.9. Panneaux de béton léger extérieurs et panneaux de revêtement de type Gyplap, DensGlass Gold, ou autres, se trouvant sur les éléments des articles SI 1.2, 1.3 et 1.4;
- 1.10. Panneaux sans isolant avec membrane pare-air/pare-vapeur lamellée;
- 1.11. Ossature des plafonds suspendus (pour gypse, tuiles acoustiques, caissons, etc.);
- 1.12. Plafonds tels que plafonds à lamelles, toile tendue et plafonds en tuiles acoustiques;
- 1.13. Ragréage des travaux de systèmes intérieurs, tel que quantifié ou si prévu aux documents de soumission ci-haut mentionnés;
- 1.14. Enduit de plâtre, incluant sur ouvrages déclarés patrimoniaux;
- 1.15. Moulures et colonnes préformées ou non, enduites de plâtre;

- 1.16. Isolant rigide intérieur recouvert de gypse ou de panneau de béton avec support intégré de type « Insulock » ou autres;
- 1.17. Laine insonorisante en natte;
- 1.18. Laine thermique en natte et semi-rigide dans les colombages métalliques, incluant dans les plafonds, poutres et colonnes;
- 1.19. Pare-vapeur aux murs et plafonds, sur le côté intérieur de l'ossature métallique;
- 1.20. Plomb en feuille ou en rouleau dans les murs et plafonds pour fin acoustique ou médicale (radiologie), etc.;
- 1.21. Tout scellement pour travaux de systèmes intérieurs incluant ceux à la structure.

SI. 2 – Installation seulement :

- 2.1. Cadres d'acier soudés et fixés aux colombages métalliques, incluant leur manutention à partir de l'étage d'installation.

SI. 3 - Travaux spécifiquement exclus :

- 3.1. Isolant thermique ou acoustique projeté et/ou injecté tel que fibre minérale, fibre de verre et fibre de cellulose;
- 3.2. Cadres d'acier assemblés au chantier;
- 3.3 Cloisons temporaires à être retirées avant la fin du projet;
- 3.4 Panneau de béton léger recouvert d'un enduit acrylique qui fait partie de la section de devis des enduits acryliques;
- 3.5 Scellements coupe-feu des autres spécialités.